Affiché au GRAND CAHORS le :

- 9 JAN. 2019



AR PREFECTURE

046-200023737-20181213-26_13_12_2018-DE Regu le 20/12/2018

Délibération n° 26

Séance du 13 décembre 2018 à 19 heures

Le treize décembre deux mille dix-huit, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la commune de Tour de Faure sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Président.

La commune de Maxou n'ayant pas communiqué son représentant au Conseil, à la suite de la nouvelle élection du Maire, celle-ci n'a donc pas été convoquée

Etaient présents les membres titulaires suivants : (42)

M. LABRO Didier (Arcambal), Mme FOURNIER Martine (Bellefont-La-Rauze), M. RAFFY Gilles (Bouziès), M. SEGOND Dominique (Cabrerets), M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (Cahors), M. MUNTE Serge (Cahors), Mme LASFARGUES Geneviève (Cahors), M. SIMON Michel (Cahors), Mme BOUIX Catherine (Cahors), Mme FAUBERT Françoise (Cahors), M. SAN JUAN Alain (Cahors), Mme BOYER Noëlle (Cahors), M. TESTA Francesco (Cahors), M. Bernard DELPECH (Cahors), Mme LOOCK Martine (Cahors), Mme BONNET Catherine (Cahors), M. MAFFRE Jean-Luc (Cahors), Mme RIVIERE Brigitte (Cahors), Mme MARTY Lucienne (Cahors), M. TILLIE Christophe (Cahors), M. TILLOU José (Caillac), M. DUJOL Jean-Paul (Calamane), M. TAILLARDAS Claude (Catus), M. JOUCLAS Guy (Crayssac), Mme VALETTE Roselyne (Fontanes), M. GUILLEMOT Jean-Luc (Francoulès), M. JARRY Daniel (Labastide-Marnhac), Mme ARNAUDET Véronique (Lamagdelaine), M. MOUGEOT Jean-Paul (Le Montat), Mme SIMON-PICQUET Agnès (Les Junies), M. REIX Jean-Albert (Lherm), M. PRADDAUDE Jean-Paul (Mechmont), M. DIZENGREMEL Ludovic (Mercuès), M. GALTHIE Jean-Noël (Montgesty), Mme DESSERTAINE Brigitte (Nuzéjouls), M. MARRE Denis (Pradines), Mme ROUAT Géraldine (Pradines), M. STEVENARD Daniel (Pradines), Mme HILT Martine (Pradines), M. FERNANDEZ Pierre (St Médard), M. GILBERT Joël (St Pierre Lafeuille), M. PECHBERTY Jean-Jacques (Tour de Faure).

Etaient présents les membres suppléants en lieu et place des titulaires : (2)

Mme GARRIGOU Isabelle (Boissières), M. REDOULES Matthieu (Espère).

Etaient excusés ou absents les membres titulaires suivants : (26)

M. PARNAUDEAU Willy (Boissières), Mme LAGARDE Geneviève (Cahors - procuration donnée à Mme FOURNIER), M. BOUILLAGUET Vincent (Cahors - procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE), M. SINDOU Géraud (Cahors), Mme LENEVEU Hélène (Cahors - procuration donnée à Mme FAUBERT), Mme HAUDRY Sabine (Cahors), M. COLIN Henri (Cahors - procuration donnée à Mme LASFARGUES), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise (Cahors), M. COUPY Daniel (Cahors), M. DEBUISSON Guy (Cahors), M. TULET André (Cahors - procuration donnée à Mme BOYER), Mme CHANUT STOEFFLER Sylvie (Cahors), Mme BESSOU Evelyne (Cahors - procuration donnée à Mme BONNET), M. CASTANG Stéphane (Cahors), M. PEYRUS Guy (Cieurac), Mme LANES Bénédicte (Douelle - procuration à M. DIZENGREMEL), M. PETIT Jean (Espère), M. MOLINIE Romuald (Gigouzac), M. CANCEIL Philippe (Labastide du Vert), M. CHATAIN Thierry (Pontcirq), M. LIAUZUN Christian (Pradines), M. MIQUEL Gérard (St Cirq Lapopie), M. FIGEAC Philippe (St Denis Catus), M. GILES Jérôme (St Géry - Vers), M. LAVAUR Pascal (Trespoux-Rassiels - procuration donnée à M. PRADDAUDE).

Procurations: 8

Secrétaire de séance : Agnès SIMON PICQUET

AR PREFECTURE

046-200023737-20181213-26_13_12_2018-DE Regu le 20/12/2018

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Direction / Service : Ressources Humaines

Objet : Emplois non-permanents – Création de postes dans le cadre d'un besoin saisonnier ou d'un accroissement d'activité

A été adopté à l'unanimité



Délibération n° 26

- 9 JAN. 2019

AR PREFECTURE

046-200023737-20181213-26_13_12_2018-DE Regu le 20/12/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 13 Décembre 2018

Rapporteur: Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

Rédacteur : Christine BRU

Direction / Service: Ressources humaines

Objet : Emplois non-permanents - Création de postes dans le cadre d'un besoin saisonnier ou d'un accroissement d'activité

Mesdames, Messieurs,

Afin de pourvoir aux besoins temporaires spécifiques de la Communauté d'agglomération pour l'année 2019, il convient de procéder, comme chaque année, à la création de postes non permanents permettant le fonctionnement normal des services de la collectivité par le recrutement d'agents saisonniers, occasionnels ou vacataires.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée, conformément aux articles 3-1° et 3-2° de la loi 84-53 du 26 Janvier 1984 :

- a- De procéder à la création de postes saisonniers, occasionnels, ou vacataires, non quantifiables puisque variables selon la charge de travail des services, dans le respect du contexte budgétaire, pour l'année 2019. La durée de travail sera fixée par le contrat de travail à intervenir et la rémunération sera calculée sur la base des échelles de rémunération de la Fonction Publique Territoriale ;
- b- De dire que les crédits nécessaires à la création de ces emplois seront inscrits au budget 2019 de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE